

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Début de séance : 20 h 30

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 12	<u>L'an deux mille douze</u> Le seize mai à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Josiane CHARRIERE. <u>Date de la convocation</u> : le dix mai deux mille douze
<u>Présents</u> : Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Valérie HORCKMANS, Maryline DURET, Erwan BELLARD, Christine DUBOIS, William BURNET. Sasha JONES, Jean-François BLANDIN, Chantal BAILLARD, Laurent FERAT <u>Absent avec procuration</u> : Rodolphe ADAM <u>Absent sans procuration</u> : Frédéric MEGARD	

Délibération n°D12.89

Objet : ACHAT TERRAIN A LA MOTTE

Madame le Maire informe le Conseil qu'à la suite des travaux de réseaux au Hameau de la Motte, il est envisagé d'y installer les containers semi-enterrés et un abri bus.

En effet, la Commune envisage d'acquérir la parcelle B 841 de 620 m² par un échange pour un prix de 24 500 €. De plus, le Conseil général et la CCPC ont donné leur accord pour déplacer l'arrêt de bus scolaire de la départementale 123 sur cette même parcelle, emplacement plus sécurisé par la création d'une plateforme de retournement avec abri en deux éléments dont un profitera aux pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette acquisition.

Délibération n°D12.90

Objet : AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil que le SYANE propose aux Collectivités dans le cadre d'un appel à Projets pilotes, de faire un audit énergétique de leurs bâtiments communaux.

Dans le cadre du projet de la Place du Village, il serait intéressant de profiter de l'opportunité pour faire cet audit visant la mairie et la salle polyvalente (bâtiments existants) par un bureau d'études fluides.

Afin de financer cette étude, une subvention sera demandée à L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), la plus élevée possible.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de faire un audit énergétique de la mairie et de la salle polyvalente et **AUTORISE** Madame le Maire à demander une subvention à l'ADEME la plus élevée possible.

Délibération n°D12.91

Objet : EMPRUNTS PROJET PLACE DU VILLAGE

Madame le Maire informe le Conseil que plusieurs établissements bancaires ont été consultés pour les travaux de la Place du Village.

Après étude, il s'avère que le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne sont à même de nous proposer les meilleurs taux et couvrent entre les deux notre besoin de financement :

- **500 000 €** pour le Crédit Mutuel en 15 ans, avec un taux variable à 3.118 % avec possibilité de conversion à taux fixe : échéances trimestrielles de 10 465.29 € (intérêts inclus),
- **400 000 €** pour la Caisse d'Épargne en 15 ans, avec un taux fixe de 4.60 % dont le versement sera effectué au plus tard le 25 juillet 2012. Le remboursement s'effectuera par une première échéance réglée le 25 octobre 2012, les échéances suivantes se succédant annuellement en octobre de chaque année.

Le prêt comporte 15 échéances. Chaque échéance s'élève à 36 416,31 euros. Le remboursement de la 1^{ère} échéance annuelle étant anticipé, le taux correspond à un prêt effectué sur 15 années pleines au taux d'annuité de 4,11 %.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les propositions de chaque établissement bancaire et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ces emprunts.

Délibération n°D12.92

Objet : DIVERSES SUBVENTIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été faites par diverses associations dont détail ci-dessous.

Association	Nature	Subvention proposée
Alzheimer Haute-Savoie	Services de proximité pour rompre l'isolement des familles	400
Allo Stop Alcool	Actions diverses	200
Harmonie de Cruseilles	Prestation pour le défilé du 11/11/2011	500
L'Etoile sportive de Cernex	Labellisation de l'école de foot et projets divers	1 000
La récré	Club des aînés	1 000
La Marmotte	Droits d'auteur pour une pièce de théâtre	500
Association Betsaleel	Fin de scolarité de Julien	500

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions dont détail ci-dessus.

Délibération D12-93
Objet : AVENANT AU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Suite à la délibération du 29 septembre 2005 approuvant le PLAN COMMUNAL POUR LA JEUNESSE, regroupant le **Contrat Temps Libre et le Contrat Educatif Local**, conformément à l'article 5 de la Convention d'Objectifs du Contrat Educatif Local, signé le 15 novembre 2005, un avenant relatif au versement de la subvention accordée au C.E.L. pour l'année 2012/2013 a été élaboré par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du montant de la subvention, qui est de **2 400,00 €**.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal à l'unanimité, ADOPTE le projet et le financement des actions subventionnées et **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs du Contrat Educatif Local ainsi que tous les documents s'y rattachant.

Délibération °D12.94
Objet :AUGMENTATION DU LOYER DE
L'APPARTEMENT DE L'ECOLE

Suite à la délibération du 21 avril 2009 mentionnant la location du logement T4, sis à l'école du Chef lieu, à Madame Vanina VIGNE-MICHAUD et au bail s'y référant.

Il y a lieu de procéder à l'augmentation du dit loyer pour l'année 2012 en se basant sur l'indice de référence des loyers transmis par l'INSEE. La valeur de l'indice de référence des loyers variant trimestriellement, une augmentation sera applicable au montant du loyer sans charge (*cf. descriptif ci-dessous*) :

<i>Année 2011</i>	<i>Année 2012</i>	
<i>Prix de la location Sans charge</i>	<i>Calcul de l'augmentation</i>	<i>Prix de la location Sans charge</i>
<i>508.45 €</i>	<i>$\frac{508.45 \text{ €} \times 122,37}{119,69}$ (IRL 1er trim.2012) (IRL 1er trim.2011)</i>	<i>519.83 €</i>

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 5 voix contre, ACCEPTE l'augmentation du prix du loyer pour l'année 2012 à compter du **1^{er} juin 2012** et **ACCEPTE** d'augmenter annuellement, par délibération, le prix du loyer et ce, en conformité avec l'indice de référence des loyers de l'INSEE

Délibération n°D12.95
Objet : Mise en place de TIPI, paiement des titres par
Carte bancaire

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met à la disposition des collectivités territoriales un outil pour le paiement des titres par carte bancaire sur internet. Cet outil est dénommé TIPI.

Considérant l'opportunité pour la mairie de mettre en place cet outil sur le site internet communal (www.cernex.fr) ou le site du gouvernement (www.gouv.fr) pour le paiement des diverses factures émises aux habitants (loyer, assainissement non collectif, cantine, garderie, centre de loisirs)

et vu les modalités proposées par la DGFIP, une convention va être remise, fin mai, à chaque collectivité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DONNE son accord pour la mise en place des paiements des titres par carte bancaire sur internet et **AUTORISE** Madame le Maire à signer la future convention ainsi que les documents s'y rapportant.

Délibération n°D12.96

Objet : Réhabilitation assainissement individuel
Aide du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau

Madame le Maire fait part au Conseil que lors du vote du 28 avril 2010 pour le programme de réhabilitation des installations classées « rouges » et conduit par le Cabinet NICOT, une campagne a été lancée auprès de la population concernée et 33 candidats se sont inscrits dans cette démarche.

Des aides du Conseil Général pour l'étude et de l'Agence de l'eau pour les travaux sont prévues et donc sollicitées pour ce programme de réhabilitation.

Le Conseil Général pourra être autorisé à percevoir la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et de la reverser à notre collectivité.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE son accord pour demander les subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'eau et autorise le Conseil Général à percevoir la subvention de l'Agence de l'eau et **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Séance terminée à 22 h 15